



Orléans, le 30/08/2023

AUDIOCONFÉRENCE du 23/08/2023

Mesures de prévention relatives au passage du Convoi de l'eau :

Le Convoi de l'eau a prévu de passer à proximité des sites d'Orléans Sud le vendredi 25 août 2023. Pour pallier les éventuelles difficultés d'accès aux sites de Concyr et d'Orléans la Source, tous les agents travaillant sur ces sites seront placés en télétravail pour la journée du 25 août 2023. Ces deux sites seront ainsi fermés au Public.

Solidaires soulève le problème de trois agents non télétravailleurs qui ne peuvent/veulent pas être placés en télétravail pour cette journée, en expliquant qu'au vu des risques faibles de débordements il ne peut être imposé ce mode de travail à tout le monde. Ils rappellent aussi que des ASA (autorisations spécifiques d'absence) existent et que le télétravail est accordé sur demande de l'agent et ne doit pas devenir une réponse à des problèmes logistiques, matériels...

Dans ce contexte, Mme Godard Devaujany indique que cette mesure a été prise dans l'intérêt des équipes et des agents et qu'il aurait été injuste de placer la totalité des agents en ASA, par rapport aux collègues d'autres sites. De plus, elle s'est assurée par le biais de l'ESI que tous les agents ont bien les habilitations et le matériel pour pouvoir télétravailler.

Algécos cité Coligny :

Les fuites d'eau ayant eu lieu cet été, suite à de fortes pluies, font craindre d'autres fuites pour l'automne. La Direction saisira la Préfecture à ce sujet dès la reprise des réunions afin de solutionner la question au plus vite.

Actualités diverses :

La Directrice a rappelé les grandes lignes diffusées sur l'intranet Ulysse à propos de la réserve électorale prévue du 04/09/2023 au 24/09/2023 et du report de la facturation électronique, initialement prévue au 01/01/2024.

Points divers :

La CFDT interroge la Directrice à propos de la reconduction ou non des facilités horaires liées à la canicule : la Directrice rappelle que l'appréciation est laissée aux chefs de service ou à défaut leurs cadres.

Force Ouvrière a demandé à la Directrice que soit mis à notre disposition un calendrier précis des déménagements à venir, ainsi que leurs modalités concernant la réorganisation des services de la DRFIP. Ce thème sera évoqué lors du prochain CSAL.

La CFTC et Solidaires sont surpris que les ouvriers aient investi les locaux syndicaux du bâtiment F1 de Coligny sans les avoir prévenus au préalable, laissant la porte des locaux ouverte et les lieux salis. La Directrice reprendra contact avec la Préfecture pour qu'un rappel soit fait à ce sujet.

La CGT alerte la Directrice à propos d'un manque d'effectif important au service enregistrement d'Orléans, et d'une nécessité de renfort en urgence. La Directrice indique que 5 apprentis seront accueillis dans ce service en septembre et que d'autres pistes seront envisagées en supplément.

Solidaires demande à la Direction de diffuser une information générale relative aux modalités de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sur Ulysse 45 afin d'informer la totalité des agents à ce sujet.

Restauration collective à Pithiviers :

Mme Godard Devaujany rappelle les principes de l'Action Sociale : celle-ci dépend du Secrétariat Général, elle a vocation à garantir à chaque agent l'accès à une alimentation saine et donc privilégier une restauration collective plutôt que les tickets restaurant.

La question de la convention avec la restauration collective de la Gendarmerie était restée en suspend depuis 2 ans, mais a refait surface au dernier CDAS d'avril 2023. Malgré un manque de communication à déplorer sur ce sujet, l'Action Sociale a rempli son rôle en offrant aux agents l'assurance d'une qualité de restauration.

Concernant la question du temps de pause pour les agents devant assurer l'accueil jusqu'à 12h30 : le restaurant fermant ses portes à 13h30 (information à confirmer), les agents étant entrés avant cette heure devraient pouvoir se restaurer.

Concernant les contrôles de sécurité à l'entrée de la Gendarmerie : ils seront probablement assouplis au fil du temps.

La Directrice nous informe que la convention ne sera pas signée avant le mois d'Octobre afin que les agents puissent tester le restaurant en septembre.

La Direction envisage de s'y déplacer prochainement afin d'aborder le sujet avec les agents et de constater par eux-mêmes des conditions d'accueil et de qualité de restauration de la Gendarmerie.

Restauration collective au site Orléans La Source :

Suite à la cession de la convention de restauration collective avec la Poste, il va être envisagé plusieurs options pour la restauration des agents de la Source : l'accès au BRGM ou au CHRO. Les restaurants du BRGM et du CHRO sont éloignés de plus d'un kilomètre du site, soit 20 minutes de marche et il n'est pas souhaitable d'encourager à utiliser les véhicules personnels pour s'y rendre.

Selon la CGT, le CROUS (autre solution envisageable) serait en travaux pour au moins 1 an, dans l'impossibilité donc d'accueillir les agents du site de la Source.

La Directrice va solliciter l'Action Sociale afin d'organiser un CDAS au plus tôt spécialement pour traiter les sujets de restauration collective.